

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;	} Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimes- tre.
32 francs pour 6 mois ;	
64 francs pour l'année.	

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 16,					
PAR RICHARD PERE ET FILS.					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL
6heur. du mat.	2 d'au- dessus de 0.	74 deg.	27 pou 10 ligu. Beau.	Nord.	Serein.
Midi..	5 d'au- dessus	60 deg.	27 pou 40 lign	Idem.	Soleit.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h. 37 min.	11 h 53 m. 56	4 h. 15 min.	Plaine lune.		19

Lyon, 16 décembre 1837.

REVUE DE LA SEMAINE.

On revient peu à peu aux choses et aux termes du bon temps; laissez faire, et si l'on n'y met ordre, les ministres finiront par contresigner des ordonnances rendues avec la formule du bon plaisir. Après la révolution de juillet on avait senti l'inconvenance d'adresser à l'ouverture des chambres une sorte de sommation aux députés de la nation dont la souveraineté est reconnue par la loi; mais leur indépendance pesait au pouvoir, et l'influence qu'il exerce à la chambre par l'admission des fonctionnaires ne lui suffit plus, il ne se contente pas de dominer réellement la masse, il veut encore écrire et faire sentir sa supériorité sur chacun des membres du corps législatif. Le ministre de l'intérieur a donc adressé aux députés une lettre close conçue en ces termes : « Monsieur, nous vous faisons savoir que l'ouverture de la session des chambres aura lieu à Paris le lundi 18 décembre prochain, et que vous devez y assister. »

Si cette lettre n'était qu'une inutilité, nous n'y prendrions pas garde, habitués que nous sommes à de pareilles choses ; mais c'est un manque de convenance qu'il faut relever, parce qu'il décèle de la part du pouvoir une dangereuse tendance à mettre sous sa dépendance les députés de nation, les mandataires du pays.

Ce n'est pas à M. le ministre à tracer aux députés leur devoir. Le mandat qu'ils acceptent leur impose l'obligation de se rendre au parlement, d'y discuter l'adresse, d'y faire connaître les besoins, les desirs, les volontés du pays ; mais leur nomination le leur apprend assez, et il n'appartient pas à un ministre de le leur rappeler en termes qui ne sont pas même polis. Peut-être les ministres, qui connaissent trop bien le scandale de quelques élections, croient-ils en tirer le droit de parler en maîtres, ils se trompent ; s'ils n'ont pas de respect pour l'homme, ils en doivent au mandataire. Le député en France est investi d'un tel caractère qu'il n'y a personne qui lui soit supérieur, personne, si ce n'est le peuple.

Les petits sacrifices sauvent quelquefois les grands états. Il existe dans les rangs de la garde nationale de Paris des hommes passionnés pour le bonnet à poils, des fanatiques de la guêre, des enthousiastes de la tournure et de la tenue militaires. Or, les sentiments exagérés mènent souvent au ridicule, mais ne sauvent pas moins le pays, notre bonne foi nous fait un devoir de le reconnaître. Deux compagnies de la garde civique parisienne avisèrent donc ces jours derniers que la monarchie périssait en France, que l'Etat était sur un volcan dont la fumée commençait à nous troubler la vue; elles comprirent que la patrie était en danger et qu'il serait beau à elles de l'en tirer; elles délibérèrent donc, et après trois jours d'orageux débats, d'interpellations hardies, d'amendements et de sous-amendements, tous plus patriotiques les uns que les autres, elles prirent une de ces résolutions décisives qui restent à jamais inscrites dans les fastes historiques comme monument de la haute énergie des hommes du temps...; elles déclarèrent qu'en dépit du froid qui commençait à se faire vivement sentir, malgré l'hiver qui menaçait d'être rude, à l'avenir les deux compagnies monteraient la garde sans gants!...

N'allez pas vous récrier contre cette puérile ostentation, cette vaniteuse et sotte manifestation, mais applaudissez bien fort, et des pieds et des mains ; car ces deux compagnons ont sauvé la patrie, à peu près comme ces bonzes qui, imposant l'obligation de ne regarder que le bout de leur nez, arrachent par là leurs co-religionnaires à la damna-

Penilectomy.

Les vers suivants ont été lus sur la tombe d'Alfred Johannot.

ENCORE UN DE TOMBÉ!!!

ALFRED JOHANNOT.

Encore un nom rayé du livre des vivants !
Encore un noble arbuste emporté par les vents,
 Avant l'heure où la neige tombe !
Encore un beau génie à son aube envolé !
Encor les arts en deuil, le front triste et voilé,
D'un dôme de lauriers ombrageant une tombe !...

O France! comme l'herbe et la feuille des bois,
Ils se fanent, ces noms, ton orgueil autrefois!
Bientôt dans ton ciel solitaire
Ils ne brilleront plus, ces astres éclatants,
Mystérieux flambeaux que dans la nuit des temps
Allume le Seigneur pour éclairer la terre!...

Bientôt, comme un doux rêve au matin effacé,
L'un après l'autre, hélas ! ils auront tous passé
Dans leur immortelle patrie !
Bientôt, comme celui que pleurent nos regrets,
Ils se reposeront, à l'ombre des cyprès,
Des noirs orages de la vie !...

Pauvre Alfred ! lis qui vas réfléchir dans les cieux !
Toi que Dieu bénissait comme un enfant pieux
Que la mort a pris sur son aile ;
Toi, dont l'âme, au milieu d'un siècle corrompé,
Avait su conserver ce parfum de candeur
Que la vertu laisse après elle ;

Pauvre Alfred ! quoi ! si jeune , avec tant d'avenir ,
T'évanouir ainsi comme un vain souvenir ,

tion éternelle. Les autorités de Lyon, qui savent combien le ridicule tue en France, craignent que la garde nationale lyonnaise, si on la réorganisait, ne donne dans de pareilles puérilités, et c'est pour lui en éviter le reproche qu'ils contraignent à la loi. Voilà certes du dévouement !

Les Polonais exilés, derniers débris de ces braves légions qui voulurent affranchir leur patrie et qui avaient eu le tort de compter sur le gouvernement de juillet, les Polonais viennent de célébrer à Londres l'anniversaire de leur révolution. Plusieurs milliers de personnes se sont rendues au meeting, et, parmi les membres de l'opposition qui y assistaient, O'Connell y est venu chercher l'occasion de faire un moment briller son éloquence, de recueillir des applaudissements, et d'occuper de lui la cité de Londres et les journaux de France et d'Angleterre. Si quelque chose doit impressionner douloureusement dans cet homme dont la puissance oratoire est vraiment immense, c'est l'usage qu'il en fait, c'est la contradiction que l'on remarque entre ses paroles et ses actions. Certes, la cause de l'Irlande est juste et sacrée. Ce malheureux pays gémit sous les lois tyranniques de l'Angleterre à laquelle il est réuni ; sa population catholique paie d'énormes dîmes au clergé protestant, aussi avide qu'un possesseur d'esclaves ; le peuple des campagnes meurt de faim ; il n'y a là ni figure ni exagération, le paysan irlandais n'a pas de quoi nourrir sa famille, et il n'est pas rare de trouver dans de misérables huttes des femmes et des filles accroupies, n'osant se montrer, faute de vêtements. Qu'ont gagné les Irlandais par la nomination d'O'Connell, si ce n'est le droit pour les catholiques d'entrer au parlement ? Rien autre. Chaque année promesse nouvelle de lois meilleures, chaque année nouvel ajournement.

O'Connell, loin de profiter de la puissance que lui donne le mandat irlandais, se traîne à la remorque d'un ministère whig aussi incapable que peu désireux de faire le bien. Cet homme semble n'avoir plus aucun plan arrêté, mais bien se composer une conduite, un visage, pour chaque circonstance. Hier, par une transaction qui avait pour but de se concilier le ministère afin de l'amener à repousser les pétitions qui allaient demander que sa nomination fût annulée, annulation qui le forcerait à dépenser 50,000 fr. pour une élection nouvelle, O'Connell, par transaction, disons-nous, dissolvait l'association irlandaise. Aujourd'hui, peu conséquent avec ses actes, il criait à la réunion polonaise : « Associez-vous ! agitez ! agitez ! » Et la foule d'applaudir.

C'est selon nous un grand malheur pour l'Angleterre que les braves de la foule accueillent toujours des paroles de circonstance, sans s'inquiéter de la conduite de celui qui les prononce. Aussi ne doit-on pas s'étonner que ces paroles, quelque retentissantes qu'elles soient au dedans, soient à l'instant même oubliées et ne produisent aucun effet au dehors.

Les Anglais ne sont enthousiasmés par leurs orateurs que dans la salle du meeting ; le contact de leurs voisins, le bruit des paroles, la chaleur du lieu leur donnent seuls quelque animation éclatant en bravos et en cris. A peine dehors, le froid de la rue, l'air libre du carrefour a soudain rafraîchi leurs idées et rendu le calme à leurs têtes, à peu près comme le vent chasse la fumée.

Certes il n'en est pas de même en France. Nous nous rappelons nos meetings lyonnais, alors que le pouvoir ne se croyait pas encore assez fort pour faire envahir par ses baïonnettes le lieu de nos banquets; nul orateur n'eût osé tenir un langage contredit par les actes de sa vie publique, sans annoncer qu'il répudiait le passé pour entrer dans une

Comme un chant d'oiseau dans la plaine!
Mourir! lorsque la gloire, ange aux chastes amours,
De ses baisers divins allait dorer tes jours,
Et réchauffer ton cœur sous son manteau de reine!
Pauvre Alfred!... on m'a dit qu'à cet instant sacré
Où notre ame entrevoit le séjour éthéré,
Tu t'écriais : « Ma sœur! ma peinture si belle!
» Ma vierge bien-aimée! ô toi, mon seul bonheur!
» Faut-il donc te quitter!... Encore un jour, Seigneur!... »
Mais le Seigneur dormait : de la voute éternelle,
Il ne t'entendit pas!... Noble génie, adieu!
Comme un céleste encens, vers le trône de Dieu
Monte, ta place est toute prête!
L'ombre de Sigaton s'incline devant toi;
Et Robert, te disant : « Mon frère, viens à moi!... »
D'une immortelle fleur va couronner ta tête!...

ELISA MOREAU.

11 décembre 1837.

Le Gymnase donnera mardi 18 courant, au bénéfice de M. Rousseau, un spectacle qui doit piquer la curiosité et attirer la foule: le *Forçat et le Trésor*, drame de l'Ambigu où il a obtenu un brillant succès: *Madame Favart*, vaudeville du Palais-Royal, et le *Postillon de Mam' Ablou*, scène mêlée de chants du même théâtre.

Pour donner plus d'attrait à cette représentation, le danseur Berthier du Grand-Théâtre dansera le pas des échasses du *Carnaval de Venise*, et M. Mesmer jouera un air varié sur le cornet à piston. M. Mesmer est sans contredit sur le cornet le premier artiste de province. Outre l'intérêt que doit éveiller cette représentation, le public, qui a toujours rendu justice aux efforts de M. Rousseau, viendra presque faire ses adieux à

voie nouvelle, sans justifier ces actes par sa bonne foi ou les promesses trompeuses de ceux qui l'y avaient amené : aussi l'effet de ces réunions est-il autrement grand en France qu'en Angleterre. Chez nous toute parole porte, toute menace soulève, toute pensée patriotique trouve un écho ; un appel après un meeting entraînerait des bataillons. C'est que le peuple y vient par conviction, et non par désœuvrement ; il y vient demander un remède à ses maux ; il y vient plein de confiance dans les hommes qui ont voué leur vie à la défense de ses intérêts, et ces hommes-là, il les suivrait partout !

Alfred Johannot est mort, jeune encore, plein de sève et d'avenir ; il est mort au moment où, s'élançant dans une route nouvelle, il allait atteindre à des triomphes nouveaux. Quel esprit tout pétillant d'actualité, tout plein de charme ! quel ardent génie dans les délicieuses compositions qu'il laisse ! Il fut graveur, fit des aquarelles, des tableaux de genre, et osa compter assez sur de fortes études et un talent sévère pour se livrer à la peinture de l'histoire. Si le passé doit répondre de l'avenir, Alfred Johannot était appelé à de grands succès. Et il meurt à trente-sept ans, à l'âge le plus favorable aux arts, alors que l'imagination chaude encore permet toutefois au jugement de la guider, alors que la pensée, dirigée par l'expérience, a mieux compris les personnages historiques, leurs désirs, leurs regrets, leurs passions, les mobiles de leurs actions hautement avouées, de leur conduite secrète.

Pauvre enfant du peuple pour qui le travail fut de bonne heure une nécessité, il meurt épuisé par une activité que la position de sa famille rendit nécessaire, et comme c'est le propre des artistes de se sacrifier pour les autres et de laisser un grand vide après eux, il reste sur la terre un frère d'Alfred, habitué à travailler, à penser, à marcher avec lui, Tony, qui perd à la fois son meilleur ami, son frère, son guide et son maître.

On vient d'arrêter un homme qu'on accuse d'avoir eu l'intention d'attenter à la vie du roi. Nous ne voulons ni justifier les meurtriers, quelle que soit la poitrine où visent leurs balles, ni diminuer le pénible sentiment qu'ils font naître. Mais cette arrestation du nommé Habert, au moment de l'ouverture des chambres, est entourée de circonstances tellement étranges, et arrive dans un moment si opportun pour servir les ennemis de la liberté, que nous ne pouvons accueillir qu'avec une extrême défiance les divers bruits qui se répandent à ce sujet.

Si l'on en croit les organes ministériels, le gouvernement avait les yeux ouverts sur des projets criminels ; il en suivait la trace. Or, comment se fait-il qu'un gouvernement si bien instruit n'ait pas arrêté l'homme aux projets criminels, et que la découverte du complot, si complot il y a, soit due au hasard d'un portefeuille tombé sur le port par une pluie battante ? A propos des dessins trouvés parmi les papiers d'Hubert, et indiquant de coupables intentions, on doit se rappeler qu'un homme fut, il y a peu de mois, arrêté, emprisonné, conduit devant un juge, sous la prévention d'avoir fait une machine infernale, et qu'au jour de l'audience, la terrible artillerie se trouva être tout simplement une machine à filtrer l'eau de la rivière.

La circonstance du passeport grâce auquel Habert voyageait sous un nom supposé nous semble pouvoir être facilement expliquée par la position de l'amnistié soumis à la surveillance, exposé, à chaque pas qu'il fait hors du lieu de sa résidence, à se voir condamner pour rupture de ban.

Si quelque autre chose devait encore nous faire douter de la gravité des bruits qui circulent, ce serait le langage furibond des journaux organes du pouvoir. Entendez le

cet artiste qui nous quitte pour Rouen où il est engagé comme régisseur.

L'administration de nos théâtres, dont l'activité ne se dément pas depuis quelques mois, monte en ce moment au Gymnase un ouvrage qui nous semble appelé au succès de *la République, l'Empire et les Cent-Jours*. C'est une longue série de magnifiques tableaux commençant avec Bonaparte, finissant à son apothéose. Des décors que l'on dit fort remarquables, des chevaux arabes, des enfants pour acteurs, de l'artillerie microscopique, tout concourra à faire de *l'Homme du destin* un diorama vivant, plein d'intérêt et de charme.

On annonce pour mardi prochain *la Straniera* de Bellini. La foule ne manquera pas à cette solennité musicale. Il est fâcheux seulement que la direction ait choisi pour donner *la Straniera* le jour du bénéfice de M. Rousseau. Le public se divisera nécessairement au détriment du bénéficiaire. Il serait facile d'objection à cet inconvénient qui se renouvelle assez ordinairement lors des représentations à bénéfice ; il y a assez de jours où le théâtre ne présente pas un grand intérêt pour ne point forcer le spectacle en même temps au Grand-Théâtre et au Gymnase.

LA NOUVELLE MÉDUSE.

L'Anisoon, bâtiment de commerce du port de trois cents tonneaux, parti de Batavia le 1^{er} mars pour Boston avec un chargement de poivre, de cannelle et de rhubarbe de Chine; il avait à bord quatre-vingt-quatorze passagers et vingt-cinq matelots, en tout cent neuf hommes d'équipage. Le capitaine avait fait vingt-deux fois le voyage d'Amérique aux Indes; c'était un marin plein de courage et d'expérience.

Nous relâchâmes à Java pour y prendre des marchandises et

Journal de Paris ; les faits sont encore entourés de mystère, leur appréciation est impossible, on ne sait ni dans quel but devait être faite la machine, ni quelle main y aurait travaillé, ni quelle pensée guidait ceux qui l'ont projetée ; car elle n'existe qu'en papier, à ce qu'il paraît, et voilà déjà ce journal qui crie contre l'amnistie et indique clairement qu'il serait dangereux de l'étendre à ceux qui gémissent encore sur la terre d'exil. Mais son servilisme ne s'arrête pas là ; frapper quelques hommes n'est pas assez, c'est la nation tout entière qu'il veut rendre solidaire d'un projet de crime, s'il existe, et c'est elle qu'il en veut punir.

Ce n'est pas l'abrogation des lois de septembre qu'il combat ; allons donc ! ces lois ne lui suffisent plus. Elles laissent le pouvoir désarmé contre les enseignements de la presse ; elles ne lui donnent pas le droit d'agir sur les consciences et d'opposer à l'esprit révolutionnaire un effaceur contre-poison. Ce langage est clair, il est précis ; le *Journal de Paris* a reçu le mot d'ordre ; il demande la censure et une presse gouvernementale organisée par une loi, et dont les frais seraient payés par le budget.

Espérons que la chambre ne se rendra pas complice des projets liberticides des hommes dont le *Journal de Paris* reçoit ses inspirations.

Nous recevons de M. le juge de paix de Givors la lettre suivante :

Givors, 14 décembre 1837.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez été induit en erreur par l'auteur de l'article relatif à l'arrestation d'une fille inculpée d'un crime en récidive, et qui était l'objet d'un scandale public dans sa commune depuis six ou huit ans.

Cette fille, que vous présentez comme jeune et victime d'un acte arbitraire de ma part, est âgée de près de quarante ans. Une information régulière a constaté son immoralité à la suite d'une dénonciation du maire de la même commune à la gendarmerie, réitérée au juge de paix et transmise à M. le procureur du roi.

J'ai été commis rogatoirement par M. le juge d'instruction pour interroger et faire visiter l'inculpée à l'effet de constater son état. J'ai commis les deux plus anciens médecins du canton, généralement estimés ; le rapport de la visite est venu corroborer l'accusation, vous pouvez en demander la communication aux magistrats compétents.

L'inculpée n'a point avoué devant moi qu'elle fût encore enceinte, au contraire, elle l'a nié ; elle n'a point versé de larmes en ma présence, au contraire, elle a constamment montré de l'assurance : ainsi vos assertions sont inexactes.

Une perquisition faite dans la chambre habitée par elle et par son frère seulement a produit la découverte des linges dont vous avez parlé. L'état de ces linges et celui des deux lits entièrement réunis n'a pas permis de douter de l'existence ou de la tentative d'un crime.

Ce n'est pas seulement le cas présent qui a déterminé l'arrestation de l'inculpée, ce sont les faits antérieurs dont il n'est pas permis de douter après la déposition d'un certain nombre de pères et mères de famille dignes de toute confiance.

Dans toute cette affaire j'ai agi en vertu de l'ordonnance qui m'a commis et d'après l'impulsion du devoir et de ma conscience.

Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous requiers, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro pour faire connaître la vérité au public, que votre article a pu induire en erreur sur le compte d'un magistrat qui emploie tous les instants de sa vie à remplir ses obligations.

Le juge de paix du canton de Givors,

ROUSSET.

OBSERVATIONS. — La lettre de M. Rousset confirme au lieu de détruire le fait que nous avons signalé. Qu'avons-nous dit en effet ? Qu'une fille arrêtée comme coupable d'un infanticide flagrant était accouchée après douze jours d'un enfant plein de force et de santé. Que dit M. le juge de paix ? Qu'il a été commis rogatoirement pour interroger et visiter l'inculpée, et constater son état ; qu'il a commis les deux plus anciens médecins du canton, et que le rapport de la visite est venu corroborer l'accusation. Puis il ajoute plus bas : « L'état de ses linges et celui des deux lits entièrement réunis n'ont pas permis de douter de l'existence ou de la tentative d'un crime. » Ainsi, d'après la lettre de M. le juge de paix, il y avait infanticide ; les rapports des médecins, l'état des linges n'ont pas permis le doute. Par quel travers d'esprit M. Rousset persiste-t-il dans une accusation capitale en présence d'un accouchement ? Comment ose-t-il flétrir encore une pauvre femme qui, pour toute réponse à ses accusateurs, a donné le jour à l'enfant dont on lui re-

onze nouveaux passagers avec leurs femmes. L'équipage se trouva alors composé de cent trente-neuf personnes. Le temps était magnifique, le vent excellent, et notre état sanitaire à tous parfait. Rien ne pouvait nous faire pressager qu'un sort fatal nous était réservé ; notre traversée s'annonçait au contraire sous les plus heureux auspices.

L'*Anisoon*, fin voilier, entièrement doublé, cloué et chevillé en cuivre, reconnu d'une marche supérieure, comme le portaient toutes les affiches où sont annoncés les départs de navires, ne faisait pas moins de trois lieues et demie à l'heure. Ce bâtiment cependant était d'une construction vicieuse, et on avait été obligé, lorsqu'il revint de son dernier voyage, de le faire mettre au chantier pour le faire radoubier.

Le quinzième jour de notre traversée, nous avions alors laissé bien loin derrière nous les côtes de Malabar, une querelle violente s'éleva à bord entre plusieurs marins. Cette querelle, qui n'avait pour objet qu'une ration d'eau-de-vie dont un matelot aurait été gratifié au préjudice de ses compagnons, se compliqua par la résistance de ces derniers aux ordres du contre-maître qui, après avoir inutilement tâché de les calmer, fut obligé d'avoir recours aux menaces. Tout paraissait rentrer dans le calme, et on pouvait se flatter que cette altercation n'aurait pas de suites ; malheureusement il en fut autrement.

Le lendemain matin, un nouveau sujet de discorde s'éleva entre le contre-maître et les mêmes marins ; ceux-ci, outrés depuis long-temps de ce qu'ils appelaient ses abus, s'emportèrent contre lui jusqu'à oublier toutes les règles de la discipline, qui, à bord des bâtiments marchands américains, sont presque aussi rigoureuses que sur les vaisseaux de guerre. Quoi qu'il en soit, le quartier-maître requit le capitaine de faire enfermer pour vingt-quatre heures trois des plus mutins dans la cabine du château d'avant.

Je ne sais si cet acte de sévérité était ou non mérité ; tout ce

prochait la mort ? L'accouchement est-il nié ? Les employés de la prison de Roanne, les actes de l'état civil l'attesteront.

Amendez-vous donc, M. le juge de paix ; il y a honneur à avouer une erreur grossière, il y en a plus encore à la réparer. Pourquoi n'avoir pas voulu voir ce que tous ont vu à Lyon ? MM. les juges d'instruction, greffiers et guichetiers ont tous vu que cette femme était sur le point d'accoucher et qu'il y avait folie à l'accuser d'infanticide. Tous ont ri de M. le juge de paix de Givors, et, convenez-en, ils avaient bien raison. Votre perspicacité si vantée s'est trouvée en défaut. En vain vous vous étayez de l'assistance de deux médecins anciens et estimés, leur aveuglement n'excuse pas le vôtre ; mais, malgré votre assertion, nous ne pouvons admettre que deux médecins aient visité une femme, affirmé qu'il y avait eu accouchement, lorsque cet accouchement survient dix jours ensuite. Nous ne pouvons croire à tant d'ignorance. Si cependant vous affirmez et la visite et les rapports nous y croyons ; mais qu'en conclure ? Que MM. les docteurs et vous, vous vous êtes grossièrement trompés ; qu'une pauvre femme a souffert de votre erreur. Qu'avons-nous dit autre chose dans notre article ? Qu'importe maintenant son âge, sa moralité, son assurance ou ses larmes ? Un fait demeure constant, c'est que M. Rousset, juge de paix à Givors, a fait arrêter comme infanticide une femme qui, dix jours après son arrestation, est très-heureusement accouchée d'un enfant très-viable.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

A son départ d'Oran, M. de Nemours avait si bien la volonté ou l'ordre de ne pas venir à Marseille, mais de prendre la voie de l'Océan, que le général Boyer a fait savoir à l'autorité toulonnaise que le prince s'était dirigé sur Gibraltar. Ce n'est point le vent contraire qui l'a fait retourner à Oran une première fois, mais bien l'arrivée d'un bateau à vapeur venant de France et dont il se fit remettre les dépêches. Le *Garde national* l'a vu comme nous dans le journal de Toulon ; et, certes, il a dû ressentir assez douloureusement la grande mystification du 4 décembre pour n'en avoir pas si vite oublié les circonstances. Son récit, ou celui de sa correspondance, est donc un véritable conte, fabriqué sans doute pour calmer l'irritation des mystifiés. Seulement il eût été bon d'y mettre un peu plus d'adresse, ou de la réserver pour les habitants de Pantin ou de la Villette ; car à quel Marseillais pourrât-on faire croire que le 19 novembre on a désespéré de pouvoir arriver en France avant le 18 du mois suivant, et qu'on a voulu faire le tour de l'Espagne, braver la côte inhospitalière des Algarves et les dangers du golfe de Biscaye, dans l'espoir d'arriver plus vite qu'en traversant la Méditerranée, cette mer étroite, aux colères d'un jour, que tant de petits navires de commerce ont franchie pour venir d'Oran, de Bone, de Gibraltar, depuis le jour où le fils de Louis-Philippe est allé faire 700 lieues de plus pour abrégier.

L'*Echo du Peuple* (Poitiers) donne dans son numéro du 9 l'adresse suivante envoyée par les électeurs de Bourges aux électeurs de l'arrondissement de Niort. Elle est revêtue de nombreuses signatures.

ELECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE NIORT !

Après une révolution faite par le peuple et pour le peuple, un ministère qui n'a pas craint de se proclamer impopulaire ne devait se soutenir que par la corruption.

Lorsqu'en 1834 il a demandé au pays de nouveaux mandataires, les moyens d'intrigue les plus scandaleux, effrontément mis en œuvre, ont trouvé la plupart des collèges dociles aux mauvaises inspirations du pouvoir.

Gloire à ceux qu'une conviction inébranlable et une honorable indépendance ont préservés de cette contagion !

Gloire à vous, électeurs de Niort, qui à un appel fait contre les libertés du peuple avez répondu en portant à la candidature leur plus noble défenseur !

C'était à vous qui, par un admirable instinct populaire, aviez réuni vos glorieux suffrages sur l'organe le plus puissant de la presse, qu'il appartenait de choisir pour mandataire celui qui deviendra peut-être un des organes les plus puissants de la tribune.

Nous vous admirons sans vous porter envie, votre choix était le nôtre. Michel est notre élu à tous ; il est le lien qui unit dans l'avenir nos deux départements par une confraternité indissoluble.

Bientôt ses éloquentes paroles en faveur des droits méconnus du pays nous feront palpiter des mêmes émotions, et si quelque jour la liberté triomphe, si Michel épuise ce qui lui reste de

que je puis dire, c'est qu'il occasionna parmi ceux qui en étaient l'objet la plus vive effervescence. Le lendemain, quand on les mit en liberté, ils proférèrent des menaces de vengeance qui passèrent alors inaperçues, mais dont on se ressouvint plus tard.

Huit jours après, vers trois heures du matin, tout le monde dormait sur le vaisseau, lorsque tout-à-coup le matelot de quart entendit crier : *A moi ! au secours !* Dans le même moment, il crut voir tomber du tillac une masse informe ; mais le roulis, qui était assez fort parce que la mer était grosse, empêcha que le bruit qu'elle fit en tombant dans les flots arrivât jusqu'à lui. A six heures, le contre-maître ne paraissant pas, selon sa coutume, on le chercha sur tout le bâtiment sans pouvoir le découvrir. Le matelot dont je viens de parler se rappela alors et les menaces des trois mutins, et les cris qu'il avait entendus pendant la nuit ; il s'empressa de faire son rapport au capitaine, qui, ne doutant point qu'un lâche attentat n'eût été commis par les trois marins récalcitrants, ordonna qu'on les mit aux fers à fond de cale, afin de les livrer aux tribunaux à l'arrivée de l'*Anisoon*.

Huit autres jours se passèrent sans être marqués par aucun événement. Epouvantés par la mort du contre-maître, nous formions des vœux ardents pour que notre voyage s'achevât sans nouvelle catastrophe. Nous ne doutions pas que le pire était encore à venir. En effet, le 3 avril, à deux heures et demie du matin, le cri le plus effroyable que l'on puisse entendre en pleine mer, sur un vaisseau à six cents lieues de toute terre habitée, le cri *au feu !* retentit avec le timbre déchirant de cent voix altérées par la peur.

En un moment, tout fut désordre et confusion à bord du bâtiment ; hommes et femmes sautèrent à bas de leurs hamacs, et se pressèrent éperdus aux escaliers des sabords. Tous voulaient monter sur le pont, comme si la vue du ciel eût pu les arra-

forces à soutenir la plus belle des causes, la France régénérée se rappellera peut-être avec reconnaissance que c'est Niort qui l'a nommé !

Lors de l'incendie qui a éclaté le 6 de ce mois à Vienne, les lanciers en garnison dans cette ville ont montré un dévouement qui leur a mérité les éloges et la reconnaissance des habitants. Le maréchal-des-logis Fauconnet a sauvé deux enfants en se précipitant dans les flammes ; les lanciers Parisel, Duquesne et Bardot se sont aussi distingués par leur zèle et leur hardiesse.

HÔPITAUX CIVILS DE LYON.

SERVICE DE CHIRURGIE.

L'administration donne avis que M. Bonnet, docteur en médecine, aide-major de l'Hôtel-Dieu, sera installé, le samedi 30 décembre présent mois, dans les fonctions de chirurgien-major de cet hôpital, en remplacement de M. Bajard, dont le service expire à la fin de l'année courante.

Cette installation aura lieu à quatre heures précises du soir, à l'Hôtel-Dieu, en séance publique du conseil d'administration des deux hôpitaux. MM. Bajard et Bonnet prononceront chacun un discours.

Lyon, 12 décembre 1837.

TERME, président du conseil.

Paris, 14 décembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le journal ministériel d'hier au soir n'ajoutait aucun détail à ceux qu'on avait déjà donnés sur le complot, plus ou moins sérieux, dont nous avons parlé. Toutefois, ce matin, un certain nombre des personnes arrêtées est connu. On ne cite pas le nom du magistrat compromis, et qui est juge-suppléant d'un des tribunaux de première instance du département de l'Aisne.

On annonce encore comme ayant été arrêtés :

Mlle Grouvelle, cette dame, fille d'un ministre de la République, membre de la commission des secours pour les condamnés politiques, impliquée plusieurs fois dans des affaires politiques, mais toujours mise hors de cause avant jugement ;

La couturière de Mlle Grouvelle : on est allé chez Mme Grouvelle mère la prier d'indiquer l'adresse de cette couturière, à qui sa fille, disait-on, voulait parler ;

Le docteur Brouard, fils du lieutenant-général et ancien député de ce nom ;

Le sieur Vincent ;

Annat, condamné de juin, cambreur, que ses mœurs douces et sa bonne conduite en prison avaient fait gracier bien avant l'amnistie ;

Le sieur Cloupell, Anglais, cordonnier ;

Schtoub, mécanicien ;

Hubert, dans le cours du procès d'it de Neuilly, montra constamment une grande exaltation.

On assure, au surplus, que toute cette affaire commence à perdre déjà des proportions exagérées que la tactique de certain parti lui a données. Encore quelques jours, et le gouvernement laissera tomber toute cette effrayante fantasmagorie. Il attendra seulement que l'adresse soit discutée.

Nous demanderons, en terminant, ce qu'est devenue l'affaire Champion. Cet homme était prévenu d'une tentative de régence ; il est mort en prison, on n'a pas su au juste de quelle manière. Champion était-il coupable ? En ce cas, quels étaient ses complices, car on avait arrêté en même temps que lui un grand nombre de personnes ? Était-il innocent ? pourquoi ne réhabilite-t-on pas sa mémoire par une note dans les feuilles du gouvernement ? Garder sur cette affaire un silence aussi morne, n'est-ce pas agir à la vénitienne ?

— Mardi, entre 4 et 5 heures du soir, le commissaire central de Rouen, accompagné d'un collègue et d'une douzaine d'agents, a fait dans cette ville une descente chez M. Godard, propriétaire.

Cette visite avait pour but, en vertu d'ordres supérieurs émanés de Paris, d'opérer la saisie de tous les papiers de M. Godard et de l'arrêter lui-même. Peu d'heures après, M. Godard, sans avoir pu communiquer avec personne, montait dans une berline de poste pour être dirigé sur Paris, sous la garde d'un commissaire de police et d'un agent.

Au moment où il est question de complot, il est permis de supposer que l'arrestation de M. Godard de Rouen est toute politique. M. Godard a la réputation d'un honnête homme, et nous croirons, jusqu'à preuve du contraire, que

cher au péril qui les menaçait. Le capitaine, en homme d'intelligence et de sang-froid, ne jugea pas à propos de les arrêter dans leur mouvement impétueux, bien que la fumée qui commençait à s'élever de l'arrière de l'*Anisoon* annonçât que le danger était imminent. Lorsque toute cette multitude effrayée fut réunie sur le tillac, il invita d'une voix forte les plus découragés à s'abstenir de remplir l'air de leurs cris pour ne point répandre l'épouvante parmi leurs compagnons. En même temps il engagea les jeunes gens et tous ceux qui étaient en état de travailler à le suivre à fond de cale, afin de faire agir les pompes.

Quand le jour parut, nous étions encore dans la même situation, recommandant notre âme à Dieu et nous attendant à chaque moment à périr. L'incendie avait fait des progrès effrayants ; mais tant que nous avions vu le capitaine commander la manœuvre avec son activité accoutumée, nous avions conservé un reste d'espoir. Les premiers rayons du soleil nous découvrirent notre position dans toute son horreur : d'épais tourbillons de fumée, se colorant peu à peu d'une teinte rougeâtre, sortaient avec impétuosité des écoutilles du gaillard d'arrière, et rendaient impossible le travail des pompes ; l'on dut en effet y renoncer.

Le capitaine nous annonça qu'il allait faire disposer un radeau et lancer les chaloupes, mais que les femmes, les vieillards et les enfants seuls descendraient les premiers. Ces paroles occasionnèrent la plus vive agitation parmi l'équipage ; tout le monde, ne pouvant désormais se dissimuler l'étendue du danger, ne songea plus qu'à la dernière espérance qui restait encore, et cessa de se contraindre et de refouler ses sensations. On entendit alors les cris les plus déchirants ; les pleurs, les gémissements éclataient de toutes parts ; les mères pressaient avec désespoir leurs enfants contre leur sein ; de jeunes femmes éperdues étreignaient convulsivement dans leurs bras leur père,

la police commet là une de ces erreurs qui ne lui sont que trop habituelles.

— Hier, dit le *Mémorial de Fécamp*, six personnes ont été arrêtées près de Bolbec par la gendarmerie.

On ignore la cause de cette arrestation. D'autre part, on écrit de Cany, à 3 lieues de Rouen, au journal de Fécamp : « Depuis huit jours, la gendarmerie arrête tous les voyageurs qui passent par Cany, et exerce une surveillance minutieuse sur leurs papiers. »

Nous ignorons si ces arrestations se rattachent au complot dont il est question depuis quelques jours, ou s'il s'agit seulement de malfaiteurs vulgaires. Nous nous contentons d'enregistrer ces faits, sans réflexion.

— L'année qui finit a vu se fonder plusieurs journaux de l'opposition dans les départements; nous citerons entre autres le *Patriote jurassien* à Lons-le-Saunier, le *Courrier de la Sarthe* au Mans, le *Journal de la Manche* à Saint-Lô, l'*Aude* à Carcassonne, le *Radical* à Martel.

— On mande de Toulouse que la majorité des électeurs de l'arrondissement qui a nommé M. Clauzel a pris et signé l'engagement de porter M. Jacques Laffitte, en remplacement de M. le maréchal qui opérerait pour Rethel, où il a été également nommé.

— M. Ducos avait été désigné d'abord pour la mission qui a été confiée depuis à M. Las Cazes, relativement à la dette d'Haiti. M. Ducos a refusé, en se fondant sur sa qualité de député, qui ne lui paraît pas compatible avec cette mission. Il est bien regrettable que ce scrupule, d'ailleurs fort honorable, n'ait point permis au jeune député de Bordeaux de se charger de cette négociation épineuse. Il est d'une grande habileté dans toutes les affaires commerciales, et M. Las Cazes est, dans ces mêmes matières, d'une ignorance reconnue.

Faits Divers.

On parle d'une proposition qui serait soumise à la prochaine législature par un député du centre gauche, et dont l'objet est de soumettre les audiences de la cour des comptes aux règles du droit commun, c'est-à-dire de les rendre publiques.

L'article 79 de la loi du 28 septembre 1807 porte :

« Toutes les audiences de la cour des comptes sont publiques, sauf le cas où la chambre du conseil, sur l'avis du conseiller-rapporteur, le ministère public entendu, déciderait que cette publicité peut avoir de graves inconvénients. »

Or, depuis trente ans, si nous exceptons les audiences de rentrée et de réception, pas une n'a été publiquement tenue. N'est-ce pas avoir trop rigoureusement profité de l'arbitraire autorisé par l'article que nous venons de citer? La publicité eût donc toujours été dangereuse? et pourquoi?

La proposition, qui tendrait à faire cesser un pareil abus, s'appuierait particulièrement, dit-on, sur ces paroles d'un député à la séance du 20 mai 1829 : « Les comptes des ministres, des finances, de la caisse d'amortissement sont publiés. Un seul ne l'est pas, il ne vous est pas même communiqué; et, sous les plus futilles prétextes, vos commissions sont obligées de s'en passer. Cependant c'est le rapport d'un corps indépendant sur la comptabilité générale du royaume, le travail qui doit vous mettre le plus à même de prononcer en connaissance de cause dans la grande affaire du budget. Ce que l'on a fait de bien jusqu'ici est dû à la seule publicité. Il n'y a que les larrons, Messieurs, qui craignent les réverbères. »

L'orateur auquel ces paroles sont empruntées est M. de Schonen, aujourd'hui procureur-général à la cour des comptes. Aux termes de la loi de 1807, il faut implicitement qu'il appuie le huis-clos pour qu'il soit ordonné. Il l'a donc appuyé, puisque depuis son installation il a été scrupuleusement maintenu? Son opinion de 1829, qu'en dit-il donc fait?

— Le conseil municipal de Soissons vient d'émettre l'avis que le projet de chemin de fer entre Soissons et Villers-Cotterets ne présente pas un caractère assez évident d'utilité publique pour être autorisé, le canal de Soissons

devant d'ailleurs présenter des avantages bien supérieurs.

— Les travaux du canal de jonction de la Sambre à l'Oise étant terminés entre Hauteville et La Fère, cette partie du canal sera bientôt livrée à la circulation.

— M. Tessier, inspecteur-général honoraire des établissements agricoles, est mort il y a deux jours. M. Tessier était âgé de 96 ans; il était membre de l'Académie des Sciences depuis 1777. Sa nomination fut signalée par un incident qui se renouvela en 1827, lors de la nomination de M. Becquerel. En 1777, M. l'abbé Tessier (M. Tessier était un oratorien) se présenta à l'Académie des Sciences en concurrence avec M. Desfontaines, décédé octogénaire il y a quelques années, membre de l'Institut et professeur au Jardin-des-Plantes. Trois séances furent employées à faire au scrutin un académicien, sans qu'on pût y parvenir; constamment les suffrages furent également partagés entre les deux candidats. Pour sortir d'embarras, l'Académie décida que l'abbé Tessier, étant le plus âgé, devait être admis.

— M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a fait connaître à l'Académie qu'il avait reçu communication d'une invention faite par deux forçats du bagne de Brest, les nommés Testu, mécanicien, et Leterrier, horloger. Cette invention est celle d'une soupape de sûreté propre à garantir les machines à vapeur de toute explosion. L'Académie a renvoyé ce procédé à l'examen de la commission nommée pour s'occuper des questions relatives aux machines à vapeur, et, sur la proposition de M. Arago, cette commission a été invitée à faire dans le plus bref délai son rapport sur ce procédé dont le résultat peut influer sur la position des malheureux qui l'ont inventé.

Variétés.

REVUE INDUSTRIELLE.

(Suite et fin.)

Tout le monde ne sait pas la valeur d'un ouvrier spécial, d'un bon liseur à plat, par exemple; la manière dont l'étai est fixé, la position de la pièce par rapport à cet étai rend l'emploi de la lime difficile; l'ouvrier est obligé de varier sans cesse sa position et celle de son outil. Les pièces plates sont par cela même les plus difficiles à exécuter. Un liseur à plat est un ouvrier précieux.

Un étai dont la position varie, et qui permette de placer la pièce dans la position la plus convenable relativement au travailleur, est donc une chose de la dernière importance. Cet étai a été inventé; un homme auquel l'on doit une infinité de ces utiles perfectionnements d'outils, M. Paulin Desormeaux en est l'auteur. Eh bien! cet instrument perfectionné s'introduit avec une lenteur extrême dans les ateliers; les ouvriers refusent de s'en servir, et les maîtres ne peuvent forcer les ouvriers. Les bons liseurs le redoutent, parce que son emploi dispense de science; ils en médisent, comme les maîtres d'écriture ont maudit la méthode américaine qui enseigne en quelques leçons un art qui a fait l'objet de leurs longues études.

On a parlé ces jours-ci d'une invention qu'on dit nouvelle, l'*émaillage* des vases en fer. Il y a huit ans que nous avons parlé de cet émaillage; une note très-intéressante de M. Perdonnet, à ce sujet, a été insérée dans l'un des cahiers de l'*Industriel*, en 1829. C'est un perfectionnement sans doute, mais nous ne voyons pas que ce procédé puisse être applicable à autre chose qu'aux appareils culinaires, et il est loin de promettre ce que réalise la galvanisation du fer à laquelle on le compare.

L'éclairage à gaz continue à se répandre et se multiplier indéfiniment; et il n'y a rien qui doive étonner en cela, puisque, depuis le moment où M. E. Peccet dressait ses tableaux comparatifs sur l'intensité de la lumière et les prix de revient des différents modes d'éclairage usités, le prix des matières propres à la fabrication du gaz n'a pas sensiblement varié, tandis qu'au contraire les huiles ont subi de grandes augmentations de valeur.

Dès cette époque, une quantité de lumière donnée, soit celle d'une lampe à mouvement d'horloge, coûtait 39 c. ou 74 c., soit qu'elle provint du gaz, ou d'une moyenne tirée des différentes manières de brûler l'huile. Le minimum de l'huile, comparable aux 39 c. du gaz, c'étaient 58 c. pour la lampe à mouvement, soit près de 2/5 de différence en faveur du gaz.

Nantes, St-Etienne, Orléans, Tours, Elbeuf, Nancy, Louviers, le Havre, Amiens, Caen, Calais, Boulogne, Valenciennes, Arras, Turcoing, Roubaix, Troyes, Dunkerque, Lille et Marseille, et une multitude de villes moins importantes, ont suivi ou font suivre l'exemple précédemment donné par la capitale, par Lyon, Bordeaux et Rouen, et plus anciennement encore par les villes anglaises. Toutes les entreprises tentées en ce genre à Paris, et placées dans des conditions raisonnables, donnent des profits

mandement ne fut plus écouté. Cinquante à soixante passagers se jetèrent du haut du bâtiment sur le radeau au risque de se briser les membres, afin d'être plus tôt hors de l'*Anisoon*, qu'ils s'attendaient à voir sauter. Les autres les suivirent de près, soit en employant le même moyen, soit en s'accrochant aux polans et aux cordages qu'on avait attachés à cet effet. A midi et demi, nous coupâmes les câbles d'arrivage, et abandonnâmes le vaisseau, sur lequel nous ne cessâmes d'avoir les yeux fixés. Lorsque nous fûmes à près de quatre lieues en mer, nous aperçûmes, à l'aide de nos longues-vues, une lucie très-vive dans la direction où il se trouvait, et nous pensâmes qu'il était alors en entier la proie des flammes.

Le capitaine avait fait attacher les deux chaloupes au radeau afin que nous ne fussions point séparés et que nous pussions nous porter mutuellement aide et assistance. En procédant à notre dénombrement, nous vîmes avec douleur que nous n'étions plus que quatre-vingts, et que, par conséquent, cinquante d'entre nous avaient été écrasés ou noyés au moment où nous avions quitté le navire.

Nous ne pûmes nous empêcher de penser que la catastrophe dont nous étions victimes avait peut-être pour auteurs les trois misérables renfermés à fond de cale, après leur attentat sur le contre-maître, et qui, n'ayant aucune grâce à attendre à leur arrivée, avaient voulu du moins périr en se vengeant de tous ceux qui les avaient dénoncés. S'il est vrai qu'ils aient formé un horrible projet, ils ont cruellement expié leur crime; car, dans le désordre général, on ne songea point à les retirer de la cabine où ils étaient détenus, et ils y furent sans doute brûlés vifs.

Au bout de cinq jours, nos provisions s'épuisèrent, et nous nous trouvâmes en proie à toutes les horreurs de la faim ainsi qu'à toutes les souffrances d'une soif que rien ne pouvait apaiser. Nous eûmes recours à notre urine pour calmer les vives douleurs que nous éprouvions dans le larynx, qui, entièrement desséché, entraînait parfois en convulsion; mais ce moyen ne

satisfaisants à leurs actionnaires, et on cite Rouen et Lyon comme ayant vu déjà doubler la valeur de leurs actions émises, et comme ayant produit, dans de certaines circonstances, jusqu'à 30 p. 0/0 du capital engagé.

Deux obstacles principaux s'opposaient à la propagation du gaz jusque dans les moindres villes, et à la diffusion indéfinie du nombre des becs dans les grandes villes. Le premier consistait dans le haut prix des tuyaux de fonte, pour les conduites, lesquels nécessitaient l'emploi d'un capital considérable qu'on ne parvient pas facilement à réunir dans les provinces; le second provenait de ce que les compagnies refusaient de vendre le gaz au consommateur, soit à la mesure, soit au compteur de temps, de manière à ce qu'il soit facultatif d'allumer et d'éteindre à volonté, selon les besoins, en ne payant que la quantité consommée. Arras et Valenciennes, en France, Mons et Liège, en Belgique, ont récemment employé des tuyaux de terre cuite, ou plutôt de grès, et les épreuves ont eu, dit-on, un plein succès.

Quant aux compteurs mesureurs et aux compteurs de temps, les compagnies de Paris se décident à les adopter; elles ont enfin compris qu'il était de leur intérêt d'offrir aux consommateurs une commodité nouvelle et susceptible d'étendre beaucoup le cercle de la consommation; elles ont pressenti qu'elles ne pourraient pas conserver long-temps le monopole des concessions dont elles jouissent, sans faire profiter le public de tous les progrès de la science.

Nous voyons dans un petit ouvrage sur le gaz, tout récemment publié chez Roret, par G. Merle, que la compagnie française, plus éclairée que les autres sur ses véritables intérêts, et plus disposée à concilier avec les siens ceux de ses abonnés, donne l'exemple; mais c'est une erreur, du moins quant à la priorité d'exemple: les compagnies de Belleville emploient depuis long-temps le compteur mesureur imité de *Crosley*; la compagnie parisienne a déjà fait placer beaucoup de compteurs de temps, au bec et à l'heure, ingénieuse invention française d'Eudes, d'Offranville, près Dieppe. Un journal d'Elbeuf, que nous avons sous les yeux, fait connaître l'emploi simultané des deux modes de compter l'emploi facultatif du gaz, et il n'est pas probable qu'aucune compagnie refuse désormais de l'adopter.

H. D. (Le Temps.)

Nous ne saurions trop recommander un livre qui, en même temps qu'il est un des plus beaux cadeaux d'étrénnes qu'on puisse offrir à la jeunesse, mérite de trouver place dans les plus riches bibliothèques. Nous voulons parler des *Fables de Florian*, illustrées par Victor Adam, qui viennent de paraître, à PARIS, chez MM. DELLOYE, DESMÉ et Ce, éditeurs, rue Neuve-Vivienne, 49, et que l'on trouve aussi à la librairie Delloye, place de la Bourse, 5 et 13, et chez les principaux libraires des départements.

Les *Fables de Florian* méritaient tout le luxe dont on les a entourées dans ce magnifique volume. Outre 110 gravures détachées (une pour chaque fable), plus de 300 lettres ornées, fleurons et culs-de-lampe, gravés sur bois, en enrichissent les pages, que précède une préface comme *Charles Nodier* sait les faire; et le volume ne coûte que 14 fr., broché, et 17 fr. par la poste. — Il y a des exemplaires cartonnés et d'autres richement reliés.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1^{er} au 15 décembre 1837.

Effectif au 1 ^{er} décembre : Hommes, 89; femmes, 111 :	200
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 5; femmes, 7 :	12
Total :	212
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 4; femmes, 2 :	3
Effectif au 16 décembre : Hommes, 93; femmes, 116 :	209

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 17 décembre. — LES HUGUENOTS, opéra. — On commencera à six heures.

Mardi 19 décembre 1837. — Première représentation de LA STRANIERA, opéra italien. — On commencera à six heures.

GYMNASÉ LYONNAIS.

Mardi 19 décembre 1837. — Bénéfice de M. Rousseau. — 1^o L'ACRAVE, drame — 2^o LE POSTILLON DE MAM' ARLOU, parodie. — M^{lle} FAYART, vaud. — On commencera à six heures.

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

La hausse des fonds anglais a encore un peu ranimé notre marché, mais les affaires sont toujours très-insignifiantes.

Cinq pour cent	107 70	108	107 70	108
— fin courant	107 75	108 20	107 85	108 20
Trois pour cent	79 30	79 35	79 50	79 35
— fin courant	79 35	79 45	79 35	79 45

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

servait qu'à augmenter l'ardeur que pour la plupart nous éprouvions dans le tube intestinal et les voies aériennes.

Le sixième jour, le ciel s'étant couvert, nous étendîmes nos vêtements et les toiles que nous possédions, afin de recevoir la pluie dont nous remplîmes également plusieurs barriques. La faim continuant à nous tourmenter, nous essayâmes de manger du cuir, mais peu d'entre nous s'en trouvèrent soulagés; nos estomacs, fatigués par une longue abstinence, repoussaient cet aliment.

Plusieurs matelots eurent l'idée de faire dissoudre dans de l'eau des morceaux de vieux linge et de les avaler lorsqu'ils furent comme réduits en pâte. Un assez grand nombre de passagers suivirent leur exemple, et, pour ma part, je n'en éprouvai que de bons effets.

Cependant notre linge ne pouvait pas durer toujours; la consommation que nous en fissions le diminuait à vue d'œil, et nous pensions avec terreur au moment où, privés de ce dernier moyen de subsistance, nous en serions réduits à nous dévorer les uns les autres. Mais le ciel miséricordieux nous épargna ce dernier degré d'infortune.

Le vaisseau danois *Guilden-Stern*, appartenant à la marine marchande, et chargé d'une mission scientifique à Bornéo, ayant aperçu les voiles de nos chaloupes, s'avança aussitôt dans notre direction; il ne tarda pas à reconnaître que nous étions naufragés et s'empressa de nous recueillir à son bord. Aucune description ne saurait donner une idée des transports d'allégresse dont nous fûmes saisis à la vue du bâtiment qui nous arrachait à une mort aussi cruelle que certaine. Deux femmes en perdirent la raison. Plus de trente d'entre nous, ayant mangé tous leurs vêtements, se trouvaient entièrement nus; maigres, pâles, exténués, l'œil hagard, la voix affaiblie, ils n'eurent pas même la force de faire éclater leur joie, et l'on fut obligé de les hisser à bord du *Guilden-Stern*.

(The new American daily Advertiser.)

leur frère ou leur époux. Je vis un mousse qui versait des larmes en songeant à ses vieux parents qu'il ne reverrait plus; d'autres, pour affronter sans crainte la mort qu'ils attendaient, monçaient un baril de rhum et chantaient en trébuchant leur dernier couplet. Ces sceptiques, je dois le dire, trouvaient peu d'imitateurs.

Les hommes animés d'un véritable courage se pressaient autour du capitaine et sollicitaient ses ordres pour le salut général. En moins d'une heure ils eurent formé, avec toutes les planches que l'on put se procurer sur la partie du bâtiment que les flammes n'avaient point encore envahies, un grand radeau sur lequel quatre-vingts personnes pouvaient tenir à l'aise. Ils l'entourèrent de barriques, et le lancèrent à la mer à l'aide de câbles attachés aux mâts de beaupré et de perroquet. Pendant ce temps, deux vieux marins roulaient sur le pont la seule pièce d'artillerie que nous possédions, et tiraient sans discontinuer le canon d'alarme, dans l'espérance d'être entendu par quelque navire, s'il en paraissait un dans ces parages.

Le capitaine, après avoir fait jeter sur le radeau toutes les provisions qui se trouvaient dans le château d'avant, et qui malheureusement n'étaient pas fort nombreuses, ordonna l'embarquement immédiat, de peur que le vaisseau ne sautât. Ce fut dans cette circonstance que l'admirable sang-froid dont il avait déjà donné tant de preuves nous devint éminemment utile. Oblisant l'intérêt de sa propre conservation pour ne songer qu'à celle des autres, il resta le dernier sur le pont, tandis que tous les passagers et les marins se précipitaient en foule dans les chaloupes et sur le radeau. Un des mâts, calciné à sa base par le feu qui régnait à fond de cale, tomba soudain en travers du tillac, et dans le moment où l'équipage, docile encore à la voix de son chef, observait quelque discipline dans ses mouvements.

Cet événement imprévu, en causant la mort de onze individus, jeta l'épouvante parmi la multitude. Dès lors aucun com-

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(200) Lundi prochain dix-huit du courant, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en banques, quinquet, comptoir, glaces, étoffes de gilets, commode, table, chaises, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(196) **VENTE AUX ENCHÈRES**
De bateaux, tendues, cordages et agrès divers, le tout dépendant de la faillite du sieur François Mazoyer, qui était voiturier par eau à Serin.

Le mardi dix-neuf décembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à Serin, en amont et en aval du pont de la Gare, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un équipage de rivière, consistant en :

Divers bateaux de Loire et de Saône, pille-avoine, barquots, paillots, coursiers, cordages, tendues, ancre et agrès divers.

Cette vente aura lieu à la requête de MM. Barre et Laforge, syndics de la faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, en due forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(190) **VENTE AUX ENCHÈRES,**
POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE,
D'une quantité de porcelaine et cristaux, galerie de l'Argue, nos 70-72.

Le lundi dix-huit décembre 1837 et jours suivants, à trois heures après midi, il sera procédé, dans le domicile ci-dessus, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de diverses marchandises consistant en faïence, porcelaine, cabarets, vases, cristaux, verroterie, etc. etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication.

Vente d'un fonds de commerce de marchand de porcelaine et de cristaux, passage de l'Argue, nos 70 et 72, à Lyon.

Le sieur Vogeley a l'honneur de prévenir le public que, par cessation de commerce, il vendra à l'amiable aux prix de fabrique tous les articles de cristaux, porcelaine, tôle et vases à fleurs garnis, à partir de ce jour jusqu'au 1^{er} janvier prochain, époque déterminée. Les personnes qui désireront faire des emplettes d'étrennes sont priées de l'honorer de leur confiance. (4538)

ANNONCES DIVERSES

(6819) A VENDRE en totalité ou par portions séparées. — Plusieurs maisons situées à Lyon, rue Vieille-Monnaie et montée du Gourguillon, dans les prix de 3, 5, 6, 15 et 30,000 fr.; quelques-unes pourront même être vendues par étages.

On donnera aux acquéreurs de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Vernay, chez M^e Balley, avoué, rue St-Jean, n^o 6.

(4556) A VENDRE. — Un beau cerf avec sa biche, et un jeune chevreuil avec sa femelle.

S'adresser à M. Schimper, rue St-Dominique, n^o 11.

(4551) A CÉDER. — Une étude de notaire, dans le chef-lieu de l'un des plus importants cantons de l'arrondissement de St-Etienne.

S'adresser à M^e Grubis, notaire à Saint-Etienne, rue de Paris.

(6827) A VENDRE pour cause de maladie. — Joli fonds de café, bien achalandé et très-bien situé.

S'adresser au bureau du journal.

(4559) A LOUER de suite. — Vastes bâtiments et jardin propres à toute espèce d'établissement, et notamment à un pensionnat, situés grande rue de Vaise, n^o 45. S'y adresser.

(4553) On demande pour une maison commerce un de employé teneur-de-livres, d'une moralité reconnue. S'adresser au bureau du journal.

Robes de chambre, Manteaux de ville et de voyage,

A BAS PRIX.

Au grand magasin d'habillements des Deux-Jumeaux, galerie de l'Argue, nos 44 à 50. (6823)

HOTEL DE L'ISERE,

Rue de la Barre, n^o 13.

Dîners à prix fixes: à 1 f. 25 c., quatre plats, potage, dessert, demi-bouteille; à 2 f., cinq plats, bouteille de vin vieux et dessert. MM. les voyageurs y trouveront des appartements très-bien tenus. (6828)

ORAY, TRAITEUR,

(4532) PLACE DES CORDELIERS, n^o 28.

SERVICE AU CHOIX DE LA CARTE.

Dîners à 25 sous: potage, quatre plats, dessert, demi-bout.

Id. à 30 sous: id. id. id. une bout.

Id. à 35 sous: id. cinq plats id. id.

Id. à 2 francs: id. six plats, id. id.

COMPAGNIE VIGNICOLE

POUR LA FOURNITURE DES VINS A DOMICILE.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

Capital social d'un million, divisé par actions de mille francs.

L'entreprise a pour objet unique la fourniture à domicile des vins naturels de tous les crus, de tous les prix, depuis les qualités inférieures jusqu'à celles les plus hautes classées. Lorsque le SERVICE SERA ENTièrement ORGANISÉ, il existera: UN ENTRE-POT GÉNÉRAL A BERCY; un entrepôt principal au local définitif de l'administration; douze magasins de débit de détail sur différents points de Paris; 100 boîtes avec tableaux indicatifs placées dans les endroits les plus fréquentés de la capitale, pour recevoir les bulletins d'ordre donnés par les consommateurs; douze voitures suspendues pour le service des livraisons en bouteilles. Le gérant n'apporte en compte à la société aucun établissement qui, dès la création, vienne absorber tout ou partie du capital social. Point d'actions industrielles et gratuites. Point de traitement fixe n'est réservé; au contraire, renonciation par le gérant à toute participation aux profits, jusqu'à ce que les commanditaires aient reçu :

1^o L'intérêt à 6 p. 0/0 payable par semestre, à la caisse du banquier de la compagnie;

2^o Une prime de 4 p. 0/0 privilégiée et payable par an. Une fois ces prélèvements effectués, deux tiers des bénéfices nets appartiendront aux actionnaires, et l'autre tiers au gérant. Enfin, d'après les comptes simulés, établis sur les appréciations les plus modestes, où l'entreprise puisse demeurer, l'ensemble des bénéfices doit produire à la commandite au moins 20 p. 0/0 par

an, pour un capital constamment garanti, soit par le crédit du compte ouvert chez le banquier pour les fonds disponibles, soit par les marchandises en magasins et le matériel pour les fonds employés. Le gérant ne peut ni souscrire d'effets, ni engager la société dans des opérations à termes. Il ne peut conserver dans la caisse de l'administration au-delà de dix mille francs, et fournir un cautionnement de vingt-cinq mille francs. Tous les paiements importants doivent être effectués par le banquier, sur mandats, accompagnés des pièces originales qui y donneront lieu. Quant aux entrées et aux sorties des magasins, elles seront portées sur des registres à souches, confiés au garde-général des celliers et magasins.

EXTRAIT DE L'ACTE DE SOCIÉTÉ.

« Capital social: un million, divisé en actions de mille francs, payables par moitié dans les quinze jours de la constitution et six mois après. La société est établie pour quinze années. Les actionnaires n'encourent aucune responsabilité au-delà du montant de leurs actions. Un comité de surveillance sera formé par voie d'élection, et composé de cinq membres actionnaires. »

On délivre le prospectus et l'acte de société, et l'on souscrit aussi, pour les actions qui sont de 1,000 fr., au siège de l'administration, rue Neuve-Saint-George, 3;

Chez MM. OUTREQUIN ET JAUGE, banquiers, passage Sandrier, 5, et chez M^e FOUCHER, notaire, rue Poissonnière, 5. (197)

Médaille d'argent. **TRAITEMENT FACILE, GUÉRISON PROMPTE** Brevet d'invent.

DES MALADIES SECRÈTES, DARTRES, ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, GALES RENTRÉES, ETC. ETC.

La tisane sèche de salsepareille en tablettes, préparée par M. ASRIÉ, pharmacien, est parfaitement soluble à l'eau froide; elle a sur les autres préparations ses rivaux le double avantage d'être plus facile à prendre, et de jouir d'une efficacité éprouvée par une médaille d'encouragement et un brevet d'invention accordés par le gouvernement. — Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 12. (162)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n^o 23, A LYON.

Soins de la Bouche.

M. E. VISINET, Chirurgien-Dentiste,

REÇU PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir sa résidence à Lyon, et qu'il recevra les personnes qui voudront bien le consulter sur les maladies de la bouche, dents artificielles, râteliers complets, etc. etc., et en général sur tout ce qui concerne son état, depuis 9 heures jusqu'à 5, en son domicile près la place des Terreaux, rue Clermont, n^o 5, au 2^e; il y a une entrée rue Pizay, n^o 1. — Prix modérés.

Rue Saint-Dominique, n^o 2.

LIBRAIRIE D'AYNÉ FILS.

POUR ÉTRENNES.

Belles reliures; keepsakes français et anglais; ouvrages à gravures pour enfants; cartonnages, etc. (6851)

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

BREVET D'INVENTION. — ORDONNANCE DU ROI.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

PATE PECTORALE

DE MOU DE VEAU,

De DÉGÉNÉTAIS, pharmacien, rue St-Honoré, n^o 327, à Paris, reconnue supérieure à tous les pectoraux par les premiers médecins de FRANCE et d'ANGLETERRE, pour la guérison des RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, ENROUEMENTS et toutes sortes d'affections de poitrine.

S'adresser, pour les demandes et envois dans les départements, rue du Faubourg-Montmartre, n^o 45, à Paris. — Dépôt à Lyon, chez M. Vernay; à Tarare, chez M. Michel. (199)

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n^o 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la même confiance. (3425)

(4560) A VENDRE. — Un fonds de café, à la Guillotière, Grand'Rue, n^o 66. On donnera toute facilité pour le paiement.

(4561) A VENDRE. — Petit fonds de mode, lingerie et bonneterie très-achalandé, près du Pont-de-Pierre. Chez M^e Millat, place du Change, n^o 5.

POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER,

Préparée par Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare, (Rhône), seul propriétaire de sa formule, employée avec succès contre les glaires, pituite, dépôts de lait, jaunisse, obstructions du foie, darts, et contre toutes les maladies causées par les humeurs. Prix: 1 fr. 25 c. la boîte.

Seul dépôt pour la ville de Lyon, chez Macors, pharmacien, rue St-Jean, n^o 30. (187)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien rue St-Jean, n^o 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Viguier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Chalon; Couturier, à St-Etienne; Ve Béraud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrière. (3427)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus on pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n^o 30, à Lyon.